**MK Partnair vous offre un chèque Cadhoc de 100€ pour chaque nouveau client apporté**

Vous connaissez un ami ou un collègue qui pourrait être intéressé par la location d’avion privé ?  
Profitez de notre programme de parrainage et gagnez 100€ en chèque Cadhoc par nouveau client.

C’est simple et rapide, il vous suffit remplir les champs ci-dessous. Dès que votre contact utilisera nos services pour la première fois, vous recevrez un chèque de 100€

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1 / Saisissez les coordonnées de votre filleul(e) | 2/ Saisissez les coordonnées de la personne à qui seront adressé les chèques cadhoc | 3/ Envoyez un email personnalisé à votre contact ou laisser nous le soin de le contacter de votre part |
| Civilité : M/Mdme/Melle  Nom\* :  Prénom\* :  Mail\* :  Tel :  \*astérisque : obligatoire | Etes-vous client MK Partnair ?  Civilité : M/Mdme/Melle  Nom :  Prénom  Mail :  Tel : | Envoyer un email personnalisé  Afin de présenter votre offre de parrainage à votre  filleul(e), utilisez ou personnalisez le texte ci-dessous   |  | | --- | | Bonjour,  Je me permets de vous envoyer cet email pour vous faire connaître les services de MK Partnair, entreprise d’affrètement de Jet Privé et d’organisation des déplacements. Sachant que vous utilisez ce type de service j’ai pensé que cela pouvait vous intéresser. Je vous invite à découvrir cette entreprise en cliquant sur le lien ci-dessous.  En espérant que cela puisse vous servir  Cordialement,  Votre parrain |   Je laisse le soin à MK Partnair de contacter mon filleul(e) de ma part  Valider |

Pour plus d’informations sur les modalités de recommandation, cliquez ici ou contactez-nous au 01 84 24 03 94.

Pour profiter d’un chèque Cadhoc de 100€, il vous suffit de nous transmettre vos coordonnés et celles de votre contact grâce aux champs du formulaire de parrainage.

Vous pourrez choisir la manière dont vous voulez qu’il soit contacté - soit par un envoi de mail de votre part ou par nos soins. S’il est contacté par nos soins, la personne sera avertie de votre concours pour l’utilisation de ses coordonnées.

Dès lors qu’il utilisera nos services pour la première fois, vous recevrez un email de notifications et nous vous demanderons vos coordonnés postales afin de vous envoyer le chèque de 100€.

* Votre chèque Cadhoc d’une valeur de 100€ vous sera envoyé sous deux mois à compter de l’utilisation par votre recommandation de nos services ;
* Ce chèque n’est uniquement valable que si votre recommandation utilise un vol en jet privé avec MK Partnair
* L'octroi de la récompense est lié à un achat réalisé par le filleul et par son implication à travers la page web « Le réseau MK » ou tout autre adresse URL, hyperlien, bouton, ... apposé sur un autre site et redirigeant vers le Site.

Les adresses email de vos contacts seront utilisées par MK Partnair uniquement dans le cadre de l’envoi de l’invitation à utiliser nos services. Pour toute utilisation autre que celle précitée, le consentement de votre filleul sera requis. MK Partnair s’engage à respecter la confidentialité de vos données personnelles et de celles de vos filleuls et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

MK Partnair se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions d’application du programme de parrainage.

**Règlement du programme de parrainage MK Partnair.**

**Article 1 : Société Organisatrice**

La société MK Partnair , SAS au capital de 20 000€, dont le siège social est situé Roissypôle- Bâtiment Aéronef, 5 rue de Copenhague - BP 13918 Tremblay en France, - 95731 ROISSY CDG Cedex, (http://www.mkpartnair.com) - ci-après dénommé le Site - organise un programme de parrainage (le réseau MK), exclusivement sur Internet, en vue de promouvoir son service auprès des internautes.

**Article 2 : Modalité de participation :**

Peuvent participer au Parrainage les personnes physiques majeures, disposant d'une adresse postale et d’une adresse mail valide. Une même personne peut parrainer un maximum de 5 filleuls différents par mois soit un gain maximal de 500€ par mois. Toutefois un filleul ne peut avoir qu’un seul parrain direct. Parrain et filleul ne peuvent être la même personne.

Ce programme n’est pas un système pyramidal. Ainsi un filleul ne peut avoir qu’un parrain direct.

**Article 3 : Validation du parrainage – Attribution du Gain**

Le Parrainage est accessible sur le Site ou tout autre adresse URL, hyperlien, bouton, ... apposé sur un autre site et redirigeant vers le Site. La validité de l’opération n’a effet que lorsque l’implication du filleul passe uniquement à travers ce programme web de parrainage. En aucun cas un parrainage verbal ou recommandation orale peut être récompensé par ce programme. Ainsi, la participation au Parrainage s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le Site [www.mkpartnair.com](http://www.mkpartnair.com)

Le parrain peut soit envoyé un mail à son contact afin de lui présenter nos services via notre formulaire. Un mail standard est préalablement rédigé dans le champ « mail » mais le parrain est libre de le modifier et de rédiger un mail selon sa propre volonté. Soit le parrain accepte que nous contactions son filleul via email pour l’inviter à utiliser nos services et sa recommandation sera mentionnée.

Le Parrainage sera validé lorsque le filleul aura effectué son premier vol en Jet privé en acceptant les conditions du contrat qui lie MK Partnair et son client lors d’un affrètement. Il n’y a qu’un seul nom sur chaque contrat d’affrètement, ainsi si plusieurs filleuls apportés par le même parrain utilisent le même Jet, seul le nom apposé au contrat et facturé sera retenu.

Le parrain se verra remettre le chèque que pour le premier voyage du filleul. Ainsi, tous les éventuels voyages ultérieurs du filleul ne rentrent pas dans le cadre du programme de parrainage.

Une notification d’acceptation sera alors envoyée au parrain via un mail avec l’adresse utilisée lors de l’envoi du formulaire de l’opération parrainage. Son adresse postale ainsi que son nom et prénom seront requis pour l’envoi de la récompense.

**Article 4 : données nominatives**

Les coordonnées de tous les participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 ou tout autre loi qui lui serait substituée.

Chaque participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant par simple demande via [contact@mkpartnair.com](mailto:contact@mkpartnair.com) en précisant bien l’objet de votre requête. Les participants sont informés qu'en accord avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978, ceux-ci doivent préalablement s'assurer auprès des personnes devant être parrainées, de leur accord sur le fait que leurs nom et adresse de courrier électronique soient communiqués afin d'être traités.